

P.V. n° 3

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE.

Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NATIONALE FUTSAL

32 clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 10 euros.

Les tirages se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Seul un tirage intégral sera réalisé concernant le dernier tour régional. Suite à une information de la F.F.F., il s'avère que notre Ligue n'aura plus que **2** **qualifiés à fournir à la F.F.F. pour les 1/32èmes de finale.**

SYSTEME COUPE NATIONALE FUTSAL (LFNA) SAISON 2024/2025

(**2** QUALIFIES POUR LA FFF POUR LES 1/32EMES)

32 Engagés

Semaine 41	1er Tour	16	matches avec	32	clubs				
Semaine 43	2ème Tour	8	matches avec	16	vainqueurs	+	0	entrant	
Semaine 47	3ème Tour	4	matches avec	8	vainqueurs				
Samedi 14/12/2024	Finale Régionale	2	matches avec	4	vainqueurs				
		30						32	engagés

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 14 OCTOBRE 2024

PAGE 2/5

1^{er} Tour :

La commission prend note des résultats des 16 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 29741067 – U.E.S. Montmorillon / Bois Aux Dames A.S. du 10/10/2024

Courriel de Bois Aux Dames A.S. du 10/10/2024 à 15h52 informant de son forfait. Ce club avait envoyé un mail le 09/10/2024 à 15h01 mais à une mauvaise adresse mail.

La Commission déclare le **forfait de Bois Aux Dames A.S.** et dit l'U.E.S. Montmorillon qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 61 euros pour forfait à Bois Aux Dames A.S.

Match n° 29741072 – E.S. Beaulieu Breuil / F.C. Montamisé du 10/10/2024

Courriel du F.C. Montamisé du 10/10/2024 à 00h19 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Montamisé** et dit l'E.S. Beaulieu Breuil qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 61 euros pour forfait au F.C. Montamisé.

Match n° 29741075 – F.C. Périgueux / Futsal Angoulême du 10/10/2024

Courriel de Futsal Angoulême du 10/10/2024 à 14h23 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Futsal Angoulême** et dit le F.C. Périgueux qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 61 euros pour forfait à Futsal Angoulême.

Calendrier des tours :

- **2^{ème} Tour – à disputer au plus tard le 26 octobre 2024 :**

Coupe Nationale Futsal / Régionale Nouvelle Aquitaine	Vendredi soir 21h30	3
--	---------------------	----------

Journée	02	- Aller	26/10/2024	Journée	- Retour
25501.	...	21/10/24	29827349	St Varent Pierregeay 1	- Aulnay Futsal Aj 1
25505.	...	24/10/24	29827353	Fcp 1	- Seleccion United Artig 1
25502.	...		29827350	Montmorillon Ues 1	- Niort Es 1919 1
25503.	...		29827351	Beaulieu Breuil Es 1	- Bessines Asppt 1
25504.	...		29827352	Nord 17 Fc 1	- Aunis Sud Futsal 1
25506.	...		29827354	Neuvis St Leon As 1	- St Medard Jalles Abp 1
25507.	...		29827355	Futsal Club Lg3 1	- Pessac Fc 1
25508.	...		29827356	Girondins Futsal 1	- Bordeaux Coqs Rouges 1

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 14 OCTOBRE 2024

PAGE 3/5

➤ **3^{ème} tour** – à disputer semaine **47**

➤ **FINALE REGIONALE :**

Elle concernera les **4** équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour et aura lieu le **samedi 14 ou le dimanche 15 décembre 2024** dans un lieu restant à confirmer.

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il a la charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : competlfna@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en déroulé).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 14 OCTOBRE 2024

PAGE 4/5

Terrain : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : **Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires** ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : **Les 2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, via la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 1

Match n° **29319070** – Poule Unique – J.A. Dax / F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers du 03/10/2024

Courriel du F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers du 02/10/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers.**

Amende de 218 euros pour forfait au F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers (1^{er} forfait).

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD